

AVIS DE COURSE TYPE « VOILE LEGERE » 2013-2016

BREIZHSKIFF LA BAULE – Grade : 5A 10 et 11 septembre 2016 Baie du Pouliguen CNBPP

1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV),
- 1.2 les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 les règlements fédéraux.
- 1.4 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régate est ouverte à tous les bateaux suivants :
 - Skiffs: Moth International, RS600 FF, 18 Pieds Australiens, 49er, 14 Pieds International, 49erFX, RS800, Laser 5000, Boss, B14, Musto skiff, AC10, RS700, Swift Solo, 29erXX, Cherub, Vis, IC10, 29er, 4000, Iso, RS600, Epoh, 59er, RS600, Spice, RS400, D-One, RS500, Paper Jet, RS500 Mylar, Contender, RS500 Dacron, Buzz, Moth International no foil, RS100 10m2, RS100 8m2, RS300.
 - Dériveurs avec un rating <= 1 000.
- 3.2 Les bateaux admissibles doivent s'inscrire en ligne en suivant le lien ci-dessous : http://marketplace.awoo.fr/389/Product?reference=EVF044000038920160901104333
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FFVoile valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an, ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros,
 - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

- Solitaire: 50 Euros

- Double: 85

Ce tarif comprend un repas par coureur.

Repas supplémentaire pour les accompagnants : 15 euros (à réserver)



Remboursement : En cas de désistement, les coureurs ne seront remboursés qu'en cas de force majeure, après décision de l'autorité organisatrice qui pourra exiger un certificat médical.

5. PROGRAMME

Date	Heure	Programme
Vendredi 09/09/2016	9 h 30 à 18 h 30	Confirmation d'inscription
Samedi 10/09/2016	9 h 30 à 12 h 30	Confirmation d'inscription
	13 h 30	Signal d'avertissement pour course(s)
	20 h 00	Repas
Dimanche 11/09/2016	10 h 30	Signal d'avertissement pour course(s)
	Retour	
	Dès que possible	Palmarès

5.1 Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15 h 00.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :

- sur la terrasse du CNBPP

7. LES PARCOURS

- 7.1 Les parcours seront de type : parcours construit(s).
- 7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE.

8. Système de pénalité

Pour l'ensemble de l'épreuve, la règle 44,1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT et RATINGS

- 9.1 1 course devra être validée pour valider la compétition.
- 9.2 Système de points A minima de l'annexe A, en temps compensé.
- 9.3 Pour les skiffs, les ratings de la table Breizhskiff (BSP) 2016 seront utilisés afin d'établir le classement de la compétition. Les résultats de la compétition seront remontés à la FFvoile avec la table fédérale.

10. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

11. PRIX

Des prix seront distribués comme suit : les trois premiers.

12. PRESCRIPTIONS DE SECURITE

Brassières homologuées ou certifiées CE.

13. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

14. DROIT D'UTILISER LE NOM ET L'APPARENCE

En participant à cette épreuve, le compétiteur autorise automatiquement l'autorité organisatrice, le YACHT CLUB de CARNAC ainsi que BREIZHSKIFF.com, à utiliser et montrer, à quelque moment que ce soit, des photos en mouvement ou statiques, des films ou des enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même pendant la période de la compétition intitulée « Trophée Breizhskiff.com » à laquelle le coureur participe et à utiliser sans compensation son image sur tous matériaux liés à la dite épreuve.

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter : CNBPP 77 rue François Bougouin 44510 Le pouliguen

Tél.: 02 40 42 32 11 Email: contact@cnbpp.fr

Site internet: http://www.cnbpp.fr

ANNEXE ZONE DE COURSE Baie du Pouliguen

Rajouter la carte